



PROCÈS-VERBAL

7 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence le **VENDREDI 18 JUIN 2021** à 10 h 00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Éric Alan Caldwell, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif.

Tous les membres étant présents, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 10 h 00 heures, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-075 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2021

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-076 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 20 MAI 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 20 mai 2021.

CA-2021-077 DÉCRÉTER L'ACQUISITION, DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION, DES IMMEUBLES REQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL
STM-6603-05-19-146-1

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement et du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de décréter l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet de Prolongement de la ligne Bleue du métro de Montréal (ci-après « PLB »), lesquels sont identifiés à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
 - 2° le tout en contrepartie d'indemnités à verser en fonction notamment d'évaluations effectuées par un évaluateur agréé ou déterminées par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'entente entre les parties concernées;
 - 3° de demander au ministère des Transports du Québec d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, pour le compte de la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société »), les biens identifiés à l'annexe A, et ce, conformément à l'article 11.1 de la *Loi sur le ministère des Transports* (RLRQ c. M-28) et à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (LQ 2020, chapitre 27);
 - 4° d'autoriser la Directrice de projets principale - Interfaces municipales et commerciales à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire pour donner effet à la présente recommandation.

| | IMPUTATION |
|---------------------|-------------------|
| Règlement d'emprunt | R-177-1 |

CA-2021-078 PRENDRE ACTE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DU NOUVEAU CENTRE D'ATTACHEMENT NORD-OUEST - CANO

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets et du Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de prendre acte du rapport de la Commission de consultation publique sur le projet du nouveau Centre d'attachement Nord-Ouest soumis par le président du comité - Suivi des actifs, conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14);
 - 2° de mandater le Secrétaire corporatif de la Société à déposer ce rapport auprès des instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par le projet du Centre d'attachement Nord-Ouest.

| | IMPUTATION |
|---------------------|------------------------|
| Compte | 551190 |
| Ordre interne | GPM.150201.C1.85.70.11 |
| Règlement d'emprunt | R-206 & R-177-1 |

CA-2021-079 PRENDRE ACTE DU PLAN D'ACTION DE LA STM EN RÉPONSE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DU CENTRE D'ATTACHEMENT NORD-OUEST - CANO

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourrelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du plan d'action de la STM en réponse au rapport de la Commission de consultation publique sur le projet du Centre d'attachement Nord-Ouest soumis par le président du comité - Suivi des actifs, conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14).

| | IMPUTATION |
|---------------------|------------------------|
| Compte | 551190 |
| Ordre interne | GPM.150201.C1.85.70.11 |
| Règlement d'emprunt | R-206 & R-177-1 |

CA-2021-080 PRENDRE ACTE DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE – ASSERTION DE LA DIRECTION DANS LE CADRE FINANCIER 2022

VU le rapport de la Vérification générale

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauv 

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du rapport présentant les travaux de la Vérification générale menant à émettre une opinion de la direction sur l'assertion suivante : "Il est impossible de dégager 72M\$ du budget 2022 de la STM sans toucher au service.

CA-2021-081 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 11 h 47.

Les résolutions CA-2021-075 et CA-2021-081, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

PHILIPPE SCHNOBB

SYLVAIN JOLY